

## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX

**N°05/CEA/2016**

(Séance publique)

Le Vendredi 18 Mars 2016 à 10h00, il sera procédé, au siège social de la société Casablanca Events et Animation SA sis à l'adresse ci-dessous, à l'ouverture, en séance publique, des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert **Choix d'une structure de conseil artistique et accompagnement dans la réalisation d'un festival international pour Casablanca en 2016.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau d'ordre de la société Casablanca Events et Animation à l'adresse indiquée ci-dessous après règlement des frais de dossier dont le montant est de 200 DH \*.

\*Le paiement des frais de dossier est effectué soit au compte bancaire de la société ouvert à l'agence Abdelmoumen de la Banque Populaire sous le RIB n°190 780 21211 4648221 0003 56 ; soit par chèque bancaire établi au nom de la société Casablanca Events et Animation SA.

Le dossier d'appel d'offres peut également être téléchargé pour consultation sur le portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le cautionnement provisoire est fixé à **vingt mille dirhams (20.000,00 DHS)**

**Le budget estimatif est de l'ordre de huit cent cinquante mille dirhams TTC (850.000,00 DHS TTC)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du **règlement de consultation** et aux dispositions des articles **26, 27, 28 et 30 du règlement des marchés** de la société Casablanca Events et Animation SA. Ce dernier sera annexé au dossier d'appel d'offres.

Les dossiers des Concurrents doivent parvenir sous plis fermés et cachetés, adressés à **Monsieur Le Directeur Général de Casablanca Events et Animation, 105 Boulevard Abdelmoumen 3<sup>ème</sup> étage, 20 000 Casablanca Maroc.** Les concurrents ont la possibilité de :

- déposer contre récépissé leurs plis au Bureau d'ordre de Casablanca Events et Animation ;
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les plis reçus postérieurement à la date et heure ci-dessus pour l'ouverture des plis ne seront pas admis.